

La protection des colonnes automobiles

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **8 (1932-1933)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-704851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Landwehr.

1. Division: I. Park.-Kp. 1, 2 und 3 vom 10. bis 22. Okt.

5. Division: Art.-Sm.-Kol. 5 vom 17. bis 29. Okt.

Festungsbesatzungen: Schw. Mot.-Kan.-Abt. 9 vom 14. bis 26. Okt.

Armeetruppen: Frd. Mitr.-Kp. 21 vom 10. bis 22. Okt.

Sap.-Bat. 15 vom 10. bis 22. Okt.

Sap.-Bat. 16 vom 17. bis 29. Okt.

Le général de Courten (1809—1904)

Le général comte Raphaël de Courten, que S. S. Léon XIII éleva à la dignité de grand-croix de l'ordre de Pie IX, est né à Sierre, le 21 janvier 1809. Descendant d'une famille qui s'est acquise un juste renom dans les services étrangers, il s'engagea, très jeune encore, dans l'armée pontificale et fut, avec le grade de sous-lieutenant, incorporé dans la brigade étrangère organisée par le comte de Salis et le comte Eugène de Courten, oncle du jeune officier.

En 1848, avec le grade de capitaine, sous les ordres du général Durando, il prit part à la campagne contre les Autrichiens en Vénétie, où il se fit remarquer par son sang-froid et son courage. Trois années plus tard, il faisait partie, comme commandant d'une division des gardes, de l'expédition de Saint-Marin. En juin 1860, Raphaël de Courten, alors colonel au deuxième régiment étranger, succéda au général de Kalbermatten, en qualité de commandement des Marches. Nommé général le 7 août 1860, il prit la tête de la troisième brigade de l'armée active, sous les ordres suprêmes de Lamoricière. De Courten, qui avait reçu de celui-ci le commandement de la place d'Ancône, avec l'obligation formelle de repousser toute tentative d'insurrection de la part des habitants, à l'arrivée des Piémontais, se porta à leur rencontre avec deux colonnes, celles des colonels Kanzler et Vogelsang. Comprenant l'impossibilité de s'opposer aux Piémontais avec les moyens de défense dont il disposait, de Courten se replia sur Ancône, qui, on le sait, malgré l'habileté des chefs et le courage des troupes, fut réduite à capituler le 29 septembre.

Lorsqu'en 1865, l'armée pontificale fut reconstituée, de Courten fut chargé d'une division territoriale. Nous le retrouvons prenant une large part à la campagne contre les garibaldiens, puis aux combats de Bagnorea et de Mentana.

En récompense de ses services, le Saint-Père le nomma grand-croix de l'ordre de St-Grégoire et il fut décoré de plusieurs autres dignités. Après une carrière remplie tout entière au service d'une cause honorable, le général de Courten se retira à Florence, au milieu du calme et de l'affection des siens. Issu de cette vieille famille valaisanne qui compta tant d'officiers aux services étrangers, il reste le dernier des généraux de l'armée pontificale.

Le général de Courten est un noble exemple, parmi tant d'autres, de la fidélité et de la bravoure qui portent si haut la renommée militaire des Suisses. Et, comme on l'a dit à ce propos, ceux qui n'aimeraient pas voir en lui le défenseur de la cause pontificale, honoreront en cet excellent officier l'intrépidité que rien n'arrête et l'esprit de sacrifice qui ne marchande pas avec le devoir et le dévouement.

La protection des colonnes automobiles

La revue d'artillerie et du génie (Rome) donne quelques indications sur des essais faits en Amérique, relativement à la protection des colonnes automobiles contre les attaques aériennes.

Le but à atteindre était de conserver, en toutes circonstances, à la colonne la liberté de ses mouvements et sa vitesse de déplacement.

La mission de protection était confiée à une batterie de mitrailleuses, à quatre sections, chaque section étant placée sur trois ou quatre camions. Chacun de ces camions portant trois mitrailleuses indépendantes.

Cette unité avait la charge de défendre les défilés, les croisements de route et les ponts. Les troupes transportées par la colonne ne devaient prendre part à l'action antiaérienne que dans des circonstances tout à fait favorables.

La plus grande difficulté que le détachement automobile de protection eut à surmonter, fut la protection continue de la colonne, dans toute sa longueur, contre les avions volants bas. Elle dut, dans ce but, se fractionner en petits détachements, allant jusqu'à une seule voiture.

L'action des mitrailleuses a été beaucoup limitée, dans la défense contre avions volant bas, par la crainte d'atteindre les troupes amies.

On a constaté qu'un fractionnement poussé trop loin de la colonne de protection n'était pas désirable et serait irréalisable dans l'éventualité d'hostilités réelles. D'autre part, on a dû renoncer à envoyer, par avance, des voitures occuper les points principaux, ce procédé ayant l'inconvénient de dissocier complètement la défense, en cas de changement inopiné d'itinéraire de la colonne à protéger.

L'observation pendant la marche a été grandement facilitée par le fait que le commandement de la colonne de protection avait reçu des renseignements précis sur l'activité de l'aviation amie. (Nombre et nature des appareils, directions, hauteurs, heures probables des vols.)

Une liaison radiotélégraphique soigneusement réglée existait, pendant la marche, entre les forces aériennes amies et le commandement de la colonne, ainsi qu'à l'intérieur de la colonne, entre celle-ci et les organes de protection.

A notre avis, quel que soit le soin avec lequel ces exercices ont pu être montés, il est difficile d'en tirer un enseignement satisfaisant pour le temps de guerre, du fait de l'impossibilité où l'on se trouve de leur donner toute la vraisemblance désirable.

La meilleure défense contre avion des colonnes est encore de les faire circuler de nuit toutes les fois qu'on le peut, et, dans les cas où l'on est dans la nécessité absolue de procéder à de grands déplacements diurnes, d'être en possession, en lieux et temps voulus, de la supériorité aérienne.

Il est bien entendu d'ailleurs que celle-ci ne peut être que locale et momentanée.

On remarquera également dans cette étude que le feu de l'artillerie ennemie n'est pas entré en considération; pourtant dans le cas d'une colonne automobile étant obligée de rouler à faible allure, cette arme n'est pas à négliger et il semble bien établi qu'à ce moment là, la colonne ne devra son salut qu'à la chance et au flair de ses conducteurs.

De l'autorité du sous-officier

Ce problème, car c'en est un et de la plus haute importance, a fait couler déjà pas mal d'encre, non seulement en Suisse, mais encore dans tous les pays qui possèdent une armée, et pourtant le sujet n'est pas encore épuisé, tant il est vrai qu'on n'entrevoit que difficilement un moyen permettant d'arriver à un résultat satisfaisant.

Dans notre armée, personne ne l'ignore, le sous-